Ami du Clergé du 22 décembre 1949

Deuxième partie : PRÉDICATION

SOMMAIRE

Fête du Cœur Immaculé de Marie (16 janvier). — Ce Cœur a toujours battu pour Dieu, 385.

A l'école des Saints. — *Saint Antoine le Grand* (17 janvier) : Le saint ermite, 386. — *Sainte Agnès* (21 janvier) : Martyre de la pureté et de la foi, 388.

Retraite d'Action Catholique. — PLAN : VII. Perfectionner sa charité, 390 ; — VIII. Décupler ses forces, 390 ; — IX. Clôture, 391.

Varia. — Humanisme. Loi naturelle. Vision chrétienne du monde *(Allocution de S. S. Pie XII)*, 391.

En lisant. — Pérennité de l'Eglise, 392.

FETE DU CŒUR IMMACULE DE MARIE
(16 janvier)

CE CŒUR A TOUJOURS BATTU POUR DIEU

Mes frères,

Au jour de l'Annonciation, l'archange ne salua pas la Vierge par le nom qu'elle portait parmi les enfants des hommes, ni par le titre magnifique qu'elle allait recevoir de Mère de Dieu : il lui dit : « *Ave, gratia plena,* je vous salue, pleine de grâce » ! C'est que la grâce en Marie, son union avec Dieu, sa sainteté, c'est sa gloire essentielle, le point de départ de sa destinée, de ses prérogatives, de son rayonnement.

Et nous aussi avec l'archange nous la saluons d'abord, *pleine de grâce ;* avec l'Eglise dans les litanies nous l'invoquons d'abord *Sainte* Marie, avec la tradition séculaire de l'Archiconfrérie nous vénérons d'abord son *Cœur très saint.*

Oui « *Cœur très saint* ». Il y a en elle une plénitude de grâce. Sa sainteté est suréminente, hors pair, d'un ordre à part.

Et un des traits les plus extraordinaires de cette sainteté hors ligne, c'est d'être de toujours ; du tout premier instant de son existence, Marie, seule parmi les pures créatures, est immaculée dans sa conception.

Vénérons donc le Cœur immaculé de Marie : 1° dans le mystère de sa conception ; 2° dans le cours de toute son existence.

I. — *Dans le mystère de sa conception*

Même dans ce mystère initial de l'Immaculée Conception, le cœur de Marie a eu sa part.

Nous pouvons difficilement penser que Marie ait reçu ce privilège insigne de son immaculée conception, à son insu, comme le bébé qui reçoit la grâce de son baptême. Cette sanctification d'une pure créature dès le tout premier instant de son existence, c'est quelque chose d'unique dans l'histoire des âmes. L'exceptionnel d'une telle prérogative semble exiger pour le moins qu'elle soit librement consentie, accueillie, consentie par son bénéficiaire, comme le sera, au jour de l'Annonciation, la prérogative de la maternité divine que prépare celle de l'Immaculée Conception.

Ainsi du reste Dieu avait agi avec les anges et avec les premiers parents de l'humanité. A leur sanctification qu'il leur offrit en même temps que leur existence, ils répondirent en pleine connaissance de cause et en toute liberté aux avances divines. Créés sans eux, ils ne furent pas sanctifiés sans eux.

Mais, au jour de leur création, les anges, Adam et Eve se trouvaient dans les conditions favorables pour coopérer à leur sanctification. L'intelligence angélique est d'emblée consciente d'elle-même ; l'intelligence du premier homme était celle de l'adulte. Ils étaient donc à même de comprendre et de se décider librement.

Tout autres sont, naturellement parlant, les conditions psychologiques de Marie au premier instant de sa conception, c.-à-d. au moment précis de l'union de son âme à son corps. Normalement elle est hors d'état de se prêter à l'attention divine. Elle ne peut être humainement que le sujet totalement inconscient et tout passif des merveilles que Dieu opère en elle. Oui ! naturellement, normalement, humainement ! Mais reste la dérogation possible du miracle. Et comment Dieu ne consentirait-il pas à ce miracle, à l'illumination par en haut de l'intelligence de Marie, à l'apport généreux et large à son esprit de toutes les idées qui lui sont nécessaires pour participer consciemment et librement à ce mystère de grâce, alors que pour cette immaculée conception il opère un prodige autrement grand, une dérogation à la loi commune de la sanctification des âmes ?

Dans cette lumière, Dieu se fait voir à Marie, non pas dans un face à face pareil à celui du ciel, mais avec une clarté étonnante, comme le bien infini, la vérité même, la puissance sans bornes, la splendeur rayonnante, en un mot, la fin suprême vers laquelle doit tendre toute créature pour sa gloire à lui et son bonheur à elle. Marie s'abandonne à cet attrait de Dieu sur elle, elle embrasse cette vérité qui se révèle et se livre à cet amour qui l'invite. Et alors la grâce sanctifiante, cette participation à la vie même de Dieu, envahit l'âme de la Vierge, se répand à travers toutes ses puissances avec toutes les vertus et tous les dons surnaturels, l'anime déjà d'une vie divine intense de foi, d'espérance et d'amour, et tout cela dans une mesure qui est déjà une plénitude, *gratia plena,* une plénitude telle, que c'est pensée courante aujourd'hui parmi les théologiens de la croire supérieure à celle de tous les anges et de tous les saints à leur degré le plus éminent de sainteté.

Toutes ces démarches de Dieu vers Marie et de Marie vers Dieu, que notre esprit se représente comme une succession et dont il ne peut parler que comme une suite, se passent en réalité dans le même indivisible moment de la conception de la Vierge.

Et voilà pourquoi il faut dire que le premier mouvement de Marie fut un mouvement vers Dieu, un don de son âme à Dieu, un acte d'obédience de tout son être à Dieu.

Pour nous le représenter, reportons-nous quelques quinze ou seize ans plus tard au mystère de l'Annonciation. La parole d'humilité, de charité et d'obéissance qu'elle prononce ce jour-là des lèvres, son cœur le prononce aujourd'hui dans le secret : « Voici la petite servante du Seigneur, qu'il me soit fait suivant votre parole. » Ce mystère éclaire les origines, comme toute suite fait mieux comprendre le commencement.

II. — *Dans tout le cours de son existence*

Immaculé, ce cœur le restera jusqu'à son dernier battement. C'est qu'en effet, tout le cours de l'existence de Marie, son cœur va garder et suivre l'impulsion de ce mouvement premier qui l'a orienté vers Dieu. Il ne s'égarera pas et même ne s'attardera pas dans des sentiers perdus hors de la voie qui mène à Dieu seul. Rien en lui qui l'attacherait à la créature au détriment de Dieu.

Un jour qu'il venait d'entendre le cantique spirituel de Racine : « Je trouve deux hommes en moi... » Louis XIV aurait fait cette réflexion : « Ces deux hommes-là, je les connais bien... » Tous les connaissent, même les plus saints. Rappelez-vous S. Paul, le combat intérieur qu'il décrit aux Galates : « La chair s'insurge contre l'esprit et l'esprit se dresse contre la chair » (Gal., v, 17).

Les épîtres de S. Paul et les œuvres spirituelles vous sont assez familières pour ne pas réduire les proportions du conflit en cours au-dedans de nous. Il n'est pas question seulement de la révolte des sens. Pour S. Paul, la chair est un mot synthétique, qui rassemble toutes les tendances mauvaises, toutes les convoitises désordonnées, tous les vertiges d'abîme qui nous sollicitent au rebours de l'esprit de Dieu.

Ce foyer d'insurrection porte le nom de « concupiscence », l'appel multiple de tous nos bas instincts qui réclament leur part de fête à la vie. C'est une conséquence et un reliquat du péché originel.

L'harmonieux équilibre de la justice dans laquelle Dieu avait créé l'homme avait pour clef de voûte la subordination de l'âme à Dieu. Cette clef brisée par le péché entraîna l'écroulement de tout l'édifice. A son tour se disloqua l'agencement harmonieux de la sensibilité et de l'âme.

Le privilège de l'Immaculée Conception de Marie qui la préserve du péché originel, la préserve aussi de sa suite inséparable, la concupiscence ; il la place dans l'état de justice originel, établit en elle l'entente parfaite entre la sensibilité et l'esprit.

Et voilà pourquoi commence de se révéler à nous sa beauté immaculée, le miracle de sa vie.

Dès le premier instant et toute sa vie jusqu'à son dernier soupir, les mouvements de sa sensibilité : amour, joie, tristesse accompagneront les mouvements de son âme. Ils en seront comme la résonance à travers son cœur. Jamais la moindre discordance dans leur harmonieux concert.

Son cœur battra de tendresse conjugale pour S. Joseph et de tendresse maternelle pour son Jésus, mais d'une tendresse très pure, sans que ses baisers dérobent quoi que ce soit à son amour pour Dieu. Dans ses mystères joyeux, elle tressaillira d'allégresse, mais loin de s'amollir ou de s'évaporer dans cette tiède atmosphère de joie, elle y trouvera un moyen d'ascension vers son Dieu : *et exultavit spiritus meus in Deo salutari meo.* La douleur pressurera son cœur, lui arrachera des larmes, la fera pâlir comme une morte : elle ne la jettera pas dans le désespoir, n'affaiblira ni son courage ni sa foi, la trouvera debout, toujours, même au pied de la croix.

Ame et cœur travailleront de concert comme deux collaborateurs dont l'un fournirait l'inspiration et l'autre la couleur et la flamme. La même mesure réglera tous leurs mouvements. Jamais de ces impressions irréfléchies, précipitées hâtives qui devancent le jugement de la raison, faussent sa claire vision des choses, égarent l'esprit après l'avoir trompé.

Le démon pourra la tenter du dehors comme il a tenté Notre-Seigneur dans le désert. Mais nous savons qu'elle y opposera les mêmes réponses. Dieu seul comptait pour elle : *in Deo salutari meo.*

* *

Une des antiennes de la fête de l'Immaculée chante et supplie : « Vierge immaculée, attirez-nous vers votre beauté et nous courrons sur vos pas à l'odeur des parfums de votre vertu. »

Cette beauté de l'Immaculée réside dans le retour de l'humanité, en Marie, à sa justice originelle. Dieu avait fait l'homme dans la rectitude, *Deus fecit hominem rectum* (Eccl., VII), qui consistait dans la naturelle subordination de la sensibilité à la raison et de la raison à Dieu. La grâce sanctifiante de son immaculée conception replace Marie, dès le premier instant, dans cette rectitude morale qui fait sa beauté, si, comme on l'a dit, la beauté est la splendeur de l'ordre.

Faut-il ajouter qu'il serait vain d'admirer cette splendeur en esthète qui se contente de jouir d'un beau coup d'œil ? Nous ne sommes pas devant elle en profanes, mais en élèves. Ce chef-d'œuvre d'ordre moral, que Dieu a refait en Marie, comme il l'avait fait en nos premiers parents, a pour nous valeur de modèle, puisque nous avons pour tâche de rentrer dans cet ordre dont le péché nous a fait sortir.

Pour nous aussi, vivre en beauté, c'est vivre dans la splendeur de l'ordre.

A L'ECOLE DES SAINTS

Saint Antoine le Grand

(17 janvier)

LE SAINT ERMITE

Mes frères,

Si grande que soit la popularité de S. Antoine de Padoue, le saint du pain des pauvres et des objets trouvés, le saint au jeune et séraphique visage, le saint qui tient l'enfant Jésus dans ses bras, nous n'avons pas perdu le souvenir d'un autre S. Antoine, le premier en date. Nous avons de lui dans notre mémoire des images traditionnelles : S. Antoine à la barbe patriarcale : il mourut plus que centenaire, à l'âge de 105 ans ; S. Antoine et son « compagnon » qui sert d'enseigne à nos charcutiers ; le S. Antoine des tentations, environné de bêtes et de monstres.

On l'appelle indifféremment S. Antoine *Ermite*, S. Antoine *Abbé*, S. Antoine le *Grand*. Ces surnoms que lui a donnés l'histoire résument assez bien les différentes périodes de son existence. Autour de ces trois titres nous grouperons aujourd'hui à sa gloire les principaux événements de sa vie et les leçons qu'elle comporte.

I. — *S. Antoine Ermite*

Il appartenait à une riche famille de la région d'Héraclée, en Haute Egypte, où il était né vers 251. A leur mort, ses parents lui laissaient un bel héritage.

C'est alors qu'il entend lire dans son église l'invitation du Christ à la perfection : « Si vous voulez

être parfait, allez, vendez tout ce que vous avez, et donnez-en le prix aux pauvres. » Le riche héritier ne peut s'empêcher de voir dans ces paroles un appel qui s'adressait personnellement à lui. Après avoir assuré l'avenir de sa sœur, il réalisa tous ses biens, en distribua l'argent aux pauvres et se retira dans le désert.

Mais l'argent n'est pas le seul obstacle à la perfection. On peut se retrancher du monde, de ses vanités, de ses occasions de péché et s'enfuir dans la solitude, on n'est pas pour autant à l'abri des tentations. La vie de S. Antoine en est bien la preuve puisqu'elle est connue et populaire surtout par les assauts de ses passions et du démon qu'eut à subir et à vaincre le saint ermite.

C'est qu'on emporte avec soi le souvenir du passé et ses passions, et que rôde toujours autour de nous le démon tentateur semblable à un lion qui cherche à nous dévorer. Au cours de sa longue existence, S. Antoine aura beau s'enfoncer toujours plus profond dans le désert, faire murer la porte de sa cellule, il lui faudra mener vigoureusement la lutte pour ne pas succomber. Il n'y aura pas jusqu'au démon de l'orgueil à s'acharner contre lui, à lui insinuer qu'il est l'initiateur du genre de vie le plus parfait, à lui donner l'idée qu'il est le premier des ermites, alors que S. Paul l'a précédé dans cette voie de complète abnégation.

Pour se défendre et triompher, il pratiquera les moyens recommandés par Notre-Seigneur : le jeûne et la prière. A cette prière Dieu ne sera pas sourd. Il lui inspirera de visiter S. Paul, le premier ermite pour le guérir de sa tentation d'orgueil : il trouvera près de lui un prédécesseur et un maître, s'édifiera à ses entretiens, l'assistera dans sa mort et rapportera la tunique du saint homme comme insigne relique et rappel constant à l'humilité.

Haute leçon que celle de ces habitants du désert. Elle nous rappelle qu'il n'y a pas d'union possible à Dieu sans cette séparation du monde, mais *séparation du cœur plus que séparation du corps*. Ce qui ne signifie pas par ailleurs que nous puissions nous désintéresser de ce monde où se joue le sort de la cause de Dieu : à plusieurs reprises au cours de sa vie solitaire, S. Antoine quitta sa Thébaïde pour redescendre à Alexandrie, soutenir les chrétiens persécutés par Maximin et essayer de convaincre les ariens de leurs erreurs.

II. — *Saint Antoine, Abbé*

Aussi bien, la preuve que cette fuite dans le désert n'est pas démission du combat du siècle, c'est que pareil exemple entraîna à sa suite nombre de disciples. Dès 305, Antoine devait fonder pour eux un premier monastère dans la Thébaïde. Plus tard, il établira plus loin encore d'Alexandrie, le monastère de Pispir.

Ainsi, l'exemple des deux premiers ermites fait tache d'huile. Le désert se peuple d'ascètes en quête d'une vie plus parfaite. Par la force des choses, S. Antoine se trouve appelé à prendre leur direction.

Ecoutons un historien de l'Eglise nous décrire la vie de ces premiers ermites.

« Ils habitaient des cellules séparées, occupés à chanter des psaumes, à prier, à faire de pieuses lectures, à accomplir aussi de menues besognes — tressage de nattes ou de corbeilles, tissage de sacs — qui, sans les soustraire à la contemplation, leur permettaient de vivre. Parfois Antoine leur donnait des exhortations dont S. Athanase, dans sa *Vita*, écrite durant la persécution arienne de 356-357, nous a laissé le schéma.

D'Antoine procède donc le modèle qui s'imposa dans la moyenne et la basse Egypte : colonies de moines, où, sans obéir à une règle écrite, on suivait pourtant un mode de vie commune sous l'autorité des anciens, mais avec une large liberté spirituelle. Tel fut le cadre de vie adopté par les solitaires établis tout le long du Nil entre le Delta et Lycopolis : le semi-anachrorétisme. On distinguait surtout trois grands centres sur la rive gauche : la lugubre « vallée du Nitre » avec ses lacs salins, le désert des Cellules et celui de Scété. L'affluence fut extrême : selon Pallade, il devait y avoir 2.000 moines près d'Alexandrie, 5.000 en Nitrie, 600 aux Cellules, 500 à Scété : foule anonyme, saints perdus dans le désert, sans histoire, peut-être les plus beaux. Quelques figures émergent pourtant : ainsi Amoun, le père des moines de Nitrie, Macaire d'Alexandrie et Evagre aux Cellules, Macaire l'Egyptien à Scété » (D. Ch. Poulet, *Histoire de l'Eglise*, t. I, 3e partie, ch. 8).

Combien féconde par conséquent pour la sainteté de l'Eglise fut la solitude d'un S. Antoine Abbé. Il est « abbé », c'est-à-dire, suivant le sens original de ce mot, *abbas*, le père de cette multitude anonyme de saints. Il les a enfantés par son exemple à cette vie de solitude toute adonnée à Dieu seul, et il les a élevés par sa direction dans cette vie de contemplation.

D'autres prirent le flambeau de ses mains : Amoun, Macaire, Evagre. S. Pacôme perfectionnerait la nouvelle institution en donnant aux ascètes du désert une règle commune. Mais après et avec S. Paul, S. Antoine aurait été l'initiateur et le pionnier de ces grands athlètes de la solitude et de la mortification; il méritera d'être appelé leur Père ; il portera dans l'histoire le titre non seulement de S. Antoine ermite, mais encore celui bien justifié de S. Antoine abbé.

III. — *Saint Antoine le Grand*

Et l'on comprend aussi qu'il ait reçu celui de « Grand ». Non pas précisément par comparaison à d'autres saints Antoine. Certes, par le radicalisme de la mise en pratique des moyens de perfection, il peut nous sembler les dominer tous.

Mais il est S. Antoine *le Grand*, par l'héroïcité même de sa vie de solitaire, par les combats gigantesques soutenus contre les tentations de Satan, par la longévité de sa vie de pénitence. Une existence de ce genre nous paraît aujourd'hui inconcevable. Et S. Antoine eut le courage de la vivre plus d'un demi-siècle puisqu'il s'éteignit en 356, à l'âge de 105 ans.

Et ces innombrables solitaires qui l'avaient rejoint, en ce siècle glorieux du monachisme oriental, lui forment une sorte de piédestal vivant qui dresse encore plus haut, au-dessus de nos existences douillettes, sa statue ascétique. Si nous n'avions le témoignage authentique de S. Athanase qui a écrit sa vie et de tant d'autres pèlerins au IVe siècle de l'Egypte monastique, nous serions tentés de crier à la légende devant un pareil renoncement au monde. Sans doute une telle existence relève d'une vocation spéciale, mais elle suppose aussi une admirable correspondance à la grâce.

Ainsi par l'héroïcité de sa vertu et par la fécondité de son exemple et de son enseignement, il mérite bien de porter ce titre. Son humilité fit tout

disparaître. Aux deux disciples qui l'assistaient à sa mort. il avait rigoureusement prescrit de bien cacher son corps : il voulait sa dépouille ensevelie dans la solitude et le silence comme il y avait enseveli sa vie.

Néanmoins Dieu ne permit pas que fût oublié le souvenir de cet athlète de la pénitence. En 561, son corps découvert fut transféré à Alexandrie où à deux reprises le solitaire était descendu pour combattre l'arianisme aux côtés de S. Athanase. Puis il eut les honneurs de Constantinople.

Enfin au XIe siècle, la France reçut ce précieux dépôt comme si Dieu eut voulu étendre à l'Occident la gloire de son serviteur. Grand par sa vie, S. Antoine allait devenir grand par ses miracles. De la Motte Saint-Didier, où un seigneur dauphinois avait fait déposer ses reliques, sa renommée de thaumaturge de l'épidémie désignée alors sous le nom de « feu sacré » s'étendit à toute la France et rendit son culte vraiment populaire.

Il est donc bien S. Antoine le Grand, par ses vertus, par ses fondations, par ses miracles. Ceux qui portent ce surnom par l'éclat de leur règne ou leur génie militaire sont connus des savants. Mais les gens du peuple même connaissent, ne serait-ce que par ses tentations et par ses miracles, S. Antoine qui avait voulu se cacher au monde.

* *

Sans doute est-ce la multiplication de ses miracles qui a révélé son nom, pour ce qu'on appelle le grand public. C'est assez dans les habitudes de la Providence. C'est par ses « roses effeuillées » que sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus a provoqué l'attention du monde sur le message de sa vie.

Mais il est pareillement certain que les intentions de Dieu en faisant connaître au monde le nom de S. Antoine étaient de faire choc, d'attirer notre attention sur l'étrangeté de sa vie et de sa mission, de provoquer nos réflexions. Et ces réflexions sont peut-être plus opportunes à notre époque qu'à aucune autre de l'histoire.

Sous prétexte d'humanisme chrétien, peut-être habituons-nous la mentalité moderne à un christianisme édulcoré d'où toute idée de renoncement, de mortification, de sacrifice est sinon bannie du moins minimisée à l'excès. C'est défigurer l'Evangile. Nous ne mettons plus l'accent que sur ses promesses de béatitude, même pour le présent, et nous reléguons dans l'ombre toutes ses maximes de combat.

La vie d'un S. Antoine nous les rappelle avec force, avec cette intransigeance qu'elles ont dans la prédication de Notre-Seigneur. Faut-il en remettre quelques-unes en mémoire ? « Je ne suis pas venu apporter la paix, mais le glaive » ; Si vous ne faites pénitence, vous périrez tous » ; « Le royaume des cieux exige des efforts et il n'y a que les vaillants à l'emporter de haute lutte... » Sans prendre ces avertissements au pied de la lettre, comme un S. Antoine, dont la vocation n'est pas la vocation commune, il convient pourtant de ne pas les laisser dans l'ombre si nous voulons pratiquer un christianisme viril, un christianisme authentique, un christianisme vrai qui distingue notre vie de celle du monde qui a haï notre Maître.

Sainte Agnès
(21 janvier)

MARTYRE DE LA PURETÉ ET DE LA FOI

Mes frères,

Avec Ste Cécile, Ste Agnès est sans doute, parmi les premières vierges martyres de l'âge des persécutions, celle à qui l'Eglise de Rome a voué le culte le plus fervent. Le 21 janvier de chaque année, c'est le même défilé de pèlerins vers la basilique de la *via Nomentana,* que le 22 novembre vers la basilique de Sainte-Cécile au Transtévère. Malgré les neiges qui couvrent au loin les monts Sabins et la bise qui souffle dans la campagne romaine, c'est l'affluence des grands jours.

Il y a dans cette piété romaine pour Ste Agnès quelque chose de notre dévotion française à Ste Thérèse de l'Enfant-Jésus : une grâce, un charme, un attrait qui viennent de la jeunesse même de cette chère sainte.

C'est à l'âge de 12 ou 13 ans que la pieuse jeune fille aurait subi le martyre, vers 357-359 sous la persécution de Valérien, selon les uns (Mgr Duchesne), ou un demi-siècle plus tard, en janvier 305 sous la persécution de Maximien Hercule, la dernière à Rome, selon les autres (Marucchi). Sur la demande de ses parents elle fut inhumée dans l'enclos funéraire que possédait sa famille en bordure de la *via Nomentana* selon l'usage romain de l'époque, où s'élève aujourd'hui sa basilique.

Pour Ste Agnès l'Eglise a inséré au bréviaire, à la place de la vie de la sainte, l'éloge qu'en a écrit le grand Docteur S. Ambroise, dans son livre sur les Vierges. Une simple phrase de ce panégyrique nous indique le titre tout spécial de Ste Agnès à notre vénération : « Dans une seule hostie, nous avons un double martyre, celui de la pureté et de la religion, *habemus in una hostia duplex martyrium, pudoris et religionis* » *(De Virginibus,* I, 2).

C'est cette martyre de la *Virginité* et de la *Foi* que nous célébrerons ensemble aujourd'hui. Il suffira d'utiliser les paroles que l'Eglise met sur les lèvres de sa jeune martyre au cours de son office. Il y a tant d'élévation de pensée et tant d'assurance dans les répliques de cette enfant à son prétendant et à son juge qu'on y voit l'intervention de celui qui avait dit à ses disciples : « Quand vous serez devant les juges, ne vous mettez pas en peine de prévoir ce que vous direz ou comment vous parlerez ; il vous sera donné à cette heure ce qu'il vous faudra. Car ce n'est pas vous qui parlez, c'est le Saint-Esprit qui parle en vous. »

I. — *Martyre de la virginité*

A la beauté de son visage, Agnès alliait une douceur de caractère qui lui gagnait les cœurs. Elle portait bien son nom synonyme d' *« agneau » (agnus),* et symbole de la mansuétude. Symphonius, le fils même du Préfet de Rome, s'éprit de tant de grâce et de charme.

Mais déjà Agnès avait voué à Dieu sa virginité. Il y avait sur elle cette prédestination qu'on rencontre sur d'autres saints, une Ste Catherine de Sienne et une Ste Thérèse de l'Enfant-Jésus, par exemple, qui fait de ces privilégiées des enfants prodiges dans l'ordre de la grâce, comme il y a des enfants prodiges pour le talent. Elle refuse donc la main qui s'offre.

Et elle le fait avec cet accent, cet enthousiasme qui trahit tout l'amour de son cœur pour l'Epoux divin qu'elle a choisi :

« Retire-toi, dit-elle à Symphonius, parce que j'ai été déjà prévenue des attentions d'un autre. Il m'a donné pour bracelets et pour collier les joyaux les plus magnifiques ; pour pendants d'oreilles des perles du plus grand prix ; il m'a revêtue de robes où ruissellent les pierreries étincelantes et les plus riches diamants. Il a imprimé son sceau sur mon visage, afin que je n'appartienne jamais à d'autres qu'à lui. Si je l'aime, je suis chaste ; si je le touche, je suis pure ; si je le possède, je suis vierge. Celui que j'aime, c'est le Christ : je serai l'épouse de Celui dont la Mère est vierge, de celui que son Père a engendré spirituellement, de celui qui charme mes oreilles par des mélodieux accords. C'est à lui que je suis fiancée ; lui que servent les anges ; lui dont la beauté fait pâlir l'éclat des astres. C'est à lui, à lui seul, que je garde ma foi ; c'est à lui que je me dévoue entièrement. »

Quand on relit ces effusions d'un cœur tout embrasé d'amour du Christ, on s'étonne que son jeune prétendant n'y ait pas reconnu un accent plus qu'humain qui aurait dû le faire réfléchir.

Ce ne fut pour lui et pour son père, blessés dans leur amour-propre, qu'une occasion de haine et de violence. Le préfet, en bon païen de cette époque, avait sa vengeance toute prête. Cette enfant se glorifiait de sa chasteté, de sa pureté, de sa virginité..., il salirait tant de blancheur. Il l'a fit conduire dans un lieu infâme pour qu'elle y fût prostituée, comme une fille de mauvaise vie. Mais la sainte lui avait répliqué : « Je ne crains rien, car j'ai avec moi un ange du Seigneur qui sera mon gardien. » Et en effet, sur le lieu du péché elle rencontra un ange éblouissant qui la protégea de toute tentative contre sa virginité.

Et la jeune vierge d'entonner un cantique d'actions de grâces : « Je vous glorifie, Père tout-puissant, qui devez être adoré, craint et servi, parce que, par votre Fils infiniment saint, j'ai échappé aux maux dont m'avait menacée un tyran sacrilège et qu'au milieu de la fange j'ai pu marcher sans souiller mon corps. »

Au lieu de reconnaître avec Agnès, cette intervention céleste, la main du Dieu inconnu qu'adorèrent dans leur ignorance des païens de bonne volonté, le Préfet décida de la brûler vive pour qu'il ne restât plus d'elle que cendres et poussière. Cette fois n'était-ce pas la mort inévitable ? La jeune vierge put le penser, mais n'en bénit pas moins le Dieu qui permettait cette torture comme elle avait béni le Dieu protecteur de sa virginité : « Je vous bénis, Seigneur, et maintenant je m'en vais à vous que j'ai aimé, que j'ai cherché et qui avez toujours été l'objet de mes désirs. »

Une deuxième fois, comme pour offrir à ces païens une nouvelle chance de résipiscence et de foi, la toute-puissance de Dieu intervint. Les flammes s'éteignirent sans même effleurer la jeune vierge qui se dressait sur son bûcher plus rayonnante encore de ces feux allumés autour d'elle et qui de nouveau proclamait sa foi en Dieu. Par sa bouche Dieu appelait encore une fois ces païens à réfléchir et à croire : « Je vous bénis, ô Père de Jésus-Christ, mon Seigneur, parce que votre Fils a éteint le feu qui m'environnait. »

Loin de se rendre le bourreau s'obstinait et s'exaspérait. Il lui fit trancher la tête. Ainsi fut cueilli pour le ciel ce lys virginal, une des plus belles parures de l'Eglise.

II. — *Martyre de la foi*

N'allons pas voir dans l'exécution de la jeune Agnès seulement une sorte de vengeance personnelle. N'avons-nous pas entendu avec quelle force, à chaque nouvelle protection divine, l'angélique martyre affirme sa foi en la toute-puissance de Dieu, qui doit être, comme elle le prêche à ses bourreaux, « adoré, craint et servi ».

Aussi bien, c'est explicitement qu'elle a confessé sa foi. Elle a été mise en demeure de sacrifier à Vesta. Elle s'y est refusée, comme à une idolâtrie, à cause de sa foi au seul vrai Dieu qu'elle n'a cessé de confesser.

Au cours du procès — si on peut appeler procès cette violation des consciences — le Préfet de Rome s'est essayé à ramener l'accusée au culte des faux dieux en flattant son idéal d'une vie sainte et vierge :

— Je vois, lui a-t-il dit, qu'on ne pourra vaincre ta folie, ni te faire entendre raison, tant que tu seras fascinée par les superstitions des chrétiens. On va te conduire aux autels de Vesta, et là, si tu veux vivre dans la virginité, tu passeras tes jours et tes nuits à entretenir le feu de l'auguste déesse.

Avec une sagesse qui relève la présence et l'inspiration de l'Esprit-Saint promis par le Christ à ses martyrs, l'enfant a répondu à ce païen :

— Si, pour l'amour de Jésus-Christ, j'ai refusé ton fils, qui du moins est doué de la vie et de la raison, puis-je rendre un culte à des pierres inanimées ?

Le juge feint de ne voir là qu'un enfantillage. Il joue le prince débonnaire. Sa patience sera sans doute plus éloquente que ses menaces.

— Je veux bien, dit-il, en considération de ta jeunesse et de ton inexpérience ne pas te punir sur-le-champ de tes blasphèmes.

Un blasphème, ce qu'Agnès estime une adoration et une profession de foi ? Puisque le Préfet n'a pas compris, elle récidive, avec une audace qui confine à la bravade.

— Je ne puis te savoir gré de ta pitié, et je te prie de ne pas prendre mon enfance en considération. La foi vient du cœur et non des années. Quant à tes dieux dont tu veux m'épargner la colère, laisse-les s'irriter : qu'ils parlent et me donnent eux-mêmes l'ordre de les honorer. Au reste, tu tends à un but que tu n'atteindras pas ; fais comme tu l'entendras.

Cette fois, c'est trop. La patience simulée du juge est à bout. Cette enfant va céder cette fois devant des menaces qui vont l'atteindre dans ce qu'elle a de plus cher, sa virginité qu'elle a vouée à Dieu.

— Si tu braves la souffrance et si tu regardes la vertu comme un trésor, choisis de sacrifier à Vesta ou d'être exposée dans un lieu d'opprobre d'où les sortilèges des chrétiens ne te sauveront pas.

La vierge dut frissonner. Le courage du martyre ne met pas à l'abri des sursauts de la nature. Mais dans l'alternative devant laquelle elle est placée, elle n'hésite pas : elle est fermement attachée à sa foi et elle a mis sa confiance en Dieu :

— Si tu savais quel est mon Dieu, tu ne parlerais pas ainsi. Moi, qui connais la puissance de mon Seigneur Jésus-Christ, je méprise tes menaces, également assurée de ne point sacrifier aux faux dieux et d'échapper aux dangers dont tu parles. Mon céleste époux est trop jaloux de celles qui lui appartiennent pour les délaisser dans de pareils moments. J'ai pour gar-

dien l'ange du Seigneur, l'ange de ce Dieu qui n'est point, comme les vôtres, d'airain muet ni de marbre insensible, mais qui habite les cieux, d'où il veille et me défend. Tu peux me tuer, mais non pas me profaner.

Ainsi, c'est bien pour la foi que la petite Agnès a subi son martyre ; sa mort n'est pas le crime passionnel de Symphonius.

Je le sais, devant tant de sagesse et de force dans une frêle petite de 12 à 13 ans, beaucoup sont tentés de ne voir que belle légende dans les *Actes de Sainte Agnès*. Mais ne retrouvons-nous pas ce même courage et cette même foi dans la merveilleuse histoire des martyrs de l'Ouganda, histoire authentique et toute proche de nous, de ces petits pages du roi nègre, massacrés parce qu'ils priaient et s'obstinaient à prier ; — ou de cette petite Maria Goretti que l'on a surnommée si bien l' « Agnès du xx[e] siècle » ? Reconnaissons plutôt dans cette force d'âme au-dessus de son âme et de son sexe cette manifestation de la toute-puissance de Dieu pour amener les âmes de bonne volonté à réfléchir et à croire.

* *

On représente généralement Ste Agnès tenant, de sa main droite relevée vers sa poitrine, un agneau et de sa main gauche une palme. Ces deux attributs de la chère sainte romaine symbolisent bien la double gloire de son martyre.

Que cette image nous reste gravée dans le cœur, surtout dans le cœur des jeunes dont elle est le modèle et la patronne, comme un exemple et un stimulant dans les combats pour la défense de notre pureté et de notre foi. Combats gigantesques, comme nous en avertit S. Paul et comme nous le savons d'expérience : « Nous n'avons pas à lutter contre la chair et le sang, mais contre les princes, contre les puissances, contre les dominateurs de ce monde de ténèbres, contre les esprits mauvais répandus dans l'air » (Eph., VI, 12). Pourtant, qu'une frêle petite fille de 12 ans en ait triomphé, n'est-ce pas pour nous la preuve que nous ne sommes pas vaincus d'avance, comme on le pense trop communément ?

Nous ne sommes vaincus d'avance que parce que nous ne comptons que sur nous qui sommes faiblesse. S. Paul, en parlant de ces luttes disait à ses chrétiens d'Ephèse : « Fortifiez-vous dans le Seigneur et dans sa vertu toute puissante. » Et avec la preuve de la victoire possible, c'est bien aussi la leçon que nous donne le martyre de Ste Agnès : pareille grandeur d'âme serait inexplicable, nous paraîtrait pure légende, serait incroyable aux plus crédules sans l'intervention de la grâce toute-puissante de Dieu.

RETRAITE D'ACTION CATHOLIQUE

(suite)

VII

PERFECTIONNER SA CHARITÉ

Exorde. — Posons bien la question. Il ne s'agit plus de l'art de vivre en société (2e conférence : valeur morale), mais de l'application du grand précepte évangélique : « Aimez-vous les uns et les autres », et seulement, en vue de votre rayonnement. Il y a lieu de considérer : 1° la *nécessité,* et 2° l'*efficacité* sociales de la charité.

I. — *Nécessité sociale.*

L'homme est un être, un « animal » social (Aristote), ce qui signifie que sa vie à tous ses degrés : physique, intellectuelle, morale, économique... suppose le secours d'autrui : c'est l'explication de la famille, de la cité, de la nation, des professions (« *Un songe* », de Sully-Prudhomme).

Ce caractère social de l'homme exige un minimum de charité, à tous ses échelons : entre membres d'une même famille, travailleurs d'une même entreprise, citoyens d'une même nation, hommes de la même planète.

Un minimum de charité, non seulement au sens de support mutuel — autrement ce serait un bagne ou la guerre — mais au sens d'entr'aide. L'homme est social, c'est-à-dire qu'il a besoin des autres comme les autres ont besoin de lui. « Il se faut entr'aider, c'est la loi de nature ».

II. — *Efficacité sociale.*

Malgré beaucoup de lenteurs, d'imperfections, de précarité, il faut reconnaître que depuis la proclamation de la charité évangélique et sous son influence morale, la justice et la charité sont en progrès dans le monde : respect de la dignité et des droits de la personne humaine, mœurs moins barbares, élévation du niveau de vie des masses, meilleur équipement de l'action secourable... « C'est de la charité d'hier qu'est née la justice d'aujourd'hui » (G. Fessard, *Pax nostra).*

* *

Péroraison. — Non de la charité, mais de la force, de la lutte des classes, prétend le marxisme. « Il serait puéril de nier que la pression exercée sur la justice fut souvent celle de la foule. La force a eu sa part et son rôle dans les résultats acquis... » (R. P. du Passage). Mais au prix souvent d'inhumanités monstrueuses qui la condamnent : Révolution française, bolchevisme, nazisme, et par défaut d'une charité vraiment agissante de la part des catholiques.

VIII

DÉCUPLER SES FORCES

Exorde. — Pour guider, aider, renforcer cette action du chrétien dans son milieu de travail, il existe, sur le plan national, des *Unions catholiques professionnelles,* mouvements d'A. C. de la profession, dans presque toutes les différentes branches : Chemins de fer, Banques, Services de santé, etc... Elles ont dans tous les grands centres un groupe local. Signalons 1° leur *but ;* 2° leurs *activités ;* 3° leur *esprit.*

I. — *But*

Ces Unions professionnelles groupent les catholiques — et même les sympathisants — de la profession afin de maintenir et de développer les principes et les principes de la vie religieuse dans la profession, en dehors et au-dessus des partis politiques et des revendications syndicales.

On le voit, comme dans l'Action Catholique en général, leur but est spécifiquement religieux, à la fois en vue du perfectionnement intérieure et de l'action extérieure.

Qu'elles soient au dehors et au-dessus des partis et des syndicats, n'exclut pas qu'elles nous donnent des directives civiques et sociales, comme il appartient à leur rang d'Unions supérieures : les principes religieux commandent toute la vie.

II. — *Activité*

Leurs activités, en vue de ce but à atteindre, peuvent se grouper sous les chapitres suivants :

1° *Vie religieuse :* messe mensuelle avec allocution, retraite pascale, récollection de début d'année, pèlerinage annuel, adoration, Sainte Consigne, etc.

2° *Formation et information :* Bibliothèque, cercle d'études (au moins mensuel), conférences.

3° *Entr'aide :* Ouvroir des anciennes, à Paris : « Tout à tous » ; variable suivant les lieux.

4° *Loisirs :* Promenades périodiques, plus longues excursions annuelles, orientation de colonies de vacances.

III. — *Esprit*

1° *Unions,* elles entretiennent un grand esprit de fraternité, de solidarité, disons de charité chrétienne : car elles ne sont pas basées seulement sur les intérêts ou les souvenirs professionnels, comme de simples Amicales, mais sur la charité théologale. Les rencontres des loisirs aident beaucoup à cet esprit.

2° *Mouvements d'Action Catholique.* (Le Président général et le Directeur ou Aumônier général sont nommés par l'Assemblée des Cardinaux et Archevêques de France), elles recrutent dans leur sein des animateurs et des militants, qui reçoivent une formation spéciale et constituent une élite pénétrée de l'esprit de conquête.

* *

Péroraison. — Qu'on le veuille ou non, en notre temps, le nombre en impose. Les catholiques ne peuvent que gagner, ne serait-ce qu'à donner leur nom à ces Unions. Les meilleurs y trouveront un milieu favorable à leur dynamisme d'apostolat.

IX

INSTRUCTION DE CLÔTURE

Exorde. — De cette retraite, deux conclusions à tirer, qui rejoignent celles de la lettre pastorale du card. Suhard : *Essor ou déclin de l'Eglise* (1947) : 1° devoir de l'*apostolat ;* 2° devoir de l'*action temporelle.*

I. — *Apostolat.*

A lui revient la primauté pour nous autres catholiques.

D'où la nécessité de développer en nous par les moyens surnaturels (prière, sacrements, esprit de sacrifice) ce qu'on a justement nommé : « l'âme de tout apostolat », la vie intérieure animée par la charité théologale, qui est amour de Dieu et du prochain.

C'est capital : autrement on tombe dans ce qu'on a appelé l'hérésie de l'action qui n'est qu'agitation vaine.

Bien plus, c'est nécessaire. Seul l'amour de Dieu et du prochain peut être cette flamme qui nous fait sortir de nous-mêmes, de notre égoïsme, de notre individualisme et qui nous permet de résister à la tentation du découragement, de l'à quoi bon, devant les échecs ou le peu de résultats apparents.

A propos d'un article d'André Gide, dans la *Table Ronde* (juin 1948), François Mauriac réplique dans le *Figaro* (20 juin 1948) : « Vous parlez des montagnes d'absurdités » que soulève la foi? Non ! pas même une montagne : une seule absurdité à laquelle le pauvre prêtre conforme sa vie et qu'il suffit de croire pour que tout le reste nous soit donné de surcroît : c'est que Dieu est amour... » Le prêtre, le militant, le zélé du règne de Dieu est à l'image de ce Dieu. Seul l'amour peut expliquer son dévouement malgré les contradictions et les insuccès.

II. — *Action temporelle.*

C'est-à-dire, sociale et civique.

Ce serait mal comprendre la primauté du spirituel que de s'en tenir à une vie chrétienne individuelle fervente : primauté suppose au moins un second. Pour éviter l'hérésie de l'action, on tomberait dans l'hérésie de la dévotion ; la peur d'un mal nous conduit dans un autre. On risquerait fort de faire consister la vie intérieure, non dans la charité, mais dans un ensemble d'exercices de piété.

S'enfermer dans sa tour d'ivoire, c'est donner aux autres l'impression de l'inefficience de la doctrine chrétienne et laisser le champ libre à l'activité de l'adversaire. Il ne faut donc pas craindre de payer de sa personne sur le plan temporel.

Qu'on se rappelle à ce sujet les avertissements des Papes et des évêques, ceux par exemple de Pie XII, du card. de Paris, du card. de Milan.

« Dans les circonstances actuelles, c'est un devoir strict pour tous ceux qui en ont le droit, hommes et femmes, de participer aux élections. S'en abstenir par négligence ou par lâcheté, c'est en soi commettre un péché grave...

« Chacun doit donc voter et voter selon sa conscience. Or, de toute évidence, la conscience impose à un catholique de voter pour les candidats qui défendront — ils en donnent du moins des garanties suffisantes — le véritable bien des individus, des familles et de la société, selon la loi de Dieu et de la morale chrétienne. »

Pie XII, aux Prédicateurs de carême
le 9 mars 1948 (*Etudes*, juin 1948, p. 343).

« La mission de l'Eglise se limite-t-elle à l'apostolat ?... Qu'il suffise de rappeler brièvement que, sans « incarnation », il n'y a plus d'Eglise et qu'à vouloir nier la vie de l'homme selon la chair, on finit par détruire le spirituel lui-même, et par tomber dans le Protestantisme. Car s'il est vrai que l'Eglise est le royaume des âmes, que sa fin est absolument surnaturelle, et que, par là, elle ne poursuit pas directement le bonheur et la civilisation d'ici-bas, elle s'en occupe en revanche d'un autre point de vue : parce que l'homme est corps et âme, mortel et immortel, elle se soucie de tout ce qui, en lui, sert d'assise naturelle au surnaturel. Car « la grâce ne détruit pas la nature ; elle l'élève et la perfectionne ». Et par ailleurs, messagère et « instrument conjoint » du Christ rédempteur, dont elle est la vivante incarnation, elle se doit d'étendre à tout le créé le bienfait du renouvellement. Le Christ n'est pas venu pour excommunier le monde, mais pour le baptiser dans son sang. Dès lors le chrétien a non seulement le droit mais le devoir d'achever la création et de travailler à la cité d'ici-bas. »

Cardinal Suhard,
Essor ou Déclin de l'Eglise.

« Après de longues années d'abstention, nombreux sont les catholiques qui ne se rendent pas encore compte que, par le Concordat du Latran, la situation s'est renversée et qu'ils ont le grave devoir de conscience d'intervenir dans la vie politique et administrative nationale, sous toutes les formes constitutionnelles prévues. Alors que le nombre des communistes italiens dépasse celui des membres du parti en U. R. S. S.,